

TARIFS

(en vigueur au 1^{er} janvier 2026)

Profession inscrite au Livre 3 du Code de Santé Publique Loi N°95-116 du 4 Février 1995

Prestations en ergothérapie	Tarifs
Accompagnement	
Séance en cabinet	45 euros
Séance hors cabinet et réunion	55 euros
Vacation	56 euros
Heure de rédaction (pour toute demande de compte-rendu hors bilan et ESS)	22 euros
Evaluations	
Bilan global (troubles des apprentissages, troubles moteurs...)	180 euros
Bilan pour la mise en place d'aménagements et de matériel pédagogique adapté	150 euros
Bilan spécifique alimentaire	180 euros
Bilan sensoriel	180 euros
Bilan adulte	Sur devis
Evaluation du lieu de vie	Sur devis

*FRAIS DE DÉPLACEMENT (au-delà de 10km autour du cabinet)

Les frais de déplacement appliqués devront apparaître sur la note d'honoraire de façon distincte, en sus des séances.

Les frais de déplacement seront facturés selon le tarif en vigueur :

- 0,52€ par Km pour un véhicule de 3 CV
- 0,60€ par Km pour un véhicule de 4 CV
- 0,63€ par Km pour un véhicule de 5 CV
- 0,66€ par Km pour un véhicule de 6 CV
- 0,69€ par Km pour un véhicule de 7 CV et plus